

## Une décennie de pouvoir qui a changé le Canada

Frédéric Boily

Numéro 309, automne 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/79184ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

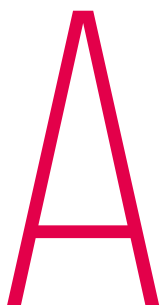
Citer cet article

Boily, F. (2015). Une décennie de pouvoir qui a changé le Canada. *Liberté*, (309), 46–51.

# Une décennie de pouvoir qui a changé le Canada

Un simple changement de  
gouvernement ne pourra pas refaire  
ce qui a été défait par le gouvernement  
Harper.

par Frédéric Boily



**A**VANT MÊME de connaître les résultats de la prochaine élection fédérale du 19 octobre 2015, il est impératif de réfléchir à l'héritage laissé par le gouvernement conservateur de Stephen Harper. Sans savoir encore si ce dernier sera toujours premier ministre au moment d'écrire ces lignes, on conviendra sans peine que, depuis 2006, son gouvernement a élaboré un ensemble de politiques et de mesures législatives qui ont laissé leurs marques sur la politique canadienne.

Or, ces mesures continueront d'avoir des effets sur notre société, même advenant un changement de gouvernement. Un exemple frappant concerne la capacité fiscale du gouvernement fédéral qui, notamment avec la baisse de la taxe sur les produits et services (TPS), a été considérablement réduite. Les partis d'opposition les plus susceptibles de prendre le pouvoir ne parlent guère de la lui rendre, en tout cas pas grâce à une augmentation de la TPS. C'est là un changement parmi d'autres montrant l'importance des mesures prises par les conservateurs au pouvoir.

D'autres politiques permettent de mieux saisir cette conception conservatrice, laquelle a trop souvent été réduite à une vision religieuse du monde. Car, à tout vouloir expliquer à travers le prisme de la religion, nous avons paradoxalement perdu de vue ce qui constitue l'essentiel et la singularité de l'idéologie politique et économique des conservateurs : l'opposition à ce qu'ils perçoivent comme un Canada libéral, c'est-à-dire une fédération façonnée par un Parti libéral jugé trop progressiste qui, sous Lester B. Pearson et Pierre Elliott Trudeau, aurait

fait fausse route à partir des années soixante. C'est donc à un projet de reconfiguration conservatrice du Canada que Stephen Harper et les siens se sont attelés dès les lendemains de la victoire de janvier 2006. À l'instar du Parti réformiste de Preston Manning dans les années quatre-vingt-dix, les conservateurs de Stephen Harper sont fermement convaincus que les libéraux, surtout à partir de Lester B. Pearson et de Pierre Elliott Trudeau, ont non seulement mis en place de mauvaises politiques, mais ont engagé le Canada dans un cul-de-sac. Essentiellement, les conservateurs d'aujourd'hui reprochent aux gouvernements libéraux d'avoir lancé des politiques économiques et sociales qui, dans le but de lutter contre les inégalités régionales, ont favorisé certaines régions au détriment (économique) d'autres. La mise en place d'un État fédéral « plus juste », ce que souhaitaient les libéraux, aurait eu pour effet de désavantager les économies de l'Ouest au profit de l'Ontario et peut-être encore plus du Québec, un bastion électoral libéral. De plus, des politiques comme celles de la péréquation et de l'assurance-emploi auraient déstabilisé, si on peut dire, l'équilibre « naturel » du marché économique canadien. C'est pourquoi, selon les conservateurs, l'État doit abandonner la fonction d'agent de stabilisation nationale pour plutôt suivre le pas dicté par les marchés.

L'opposition des conservateurs au Canada libéral s'exprime aussi à travers une nouvelle façon de se projeter sur la scène internationale, notamment par la promotion et la mise en œuvre d'une vision économique des choses. Au premier chef, il s'agit d'écarter l'image d'un pays qui, avant de défendre ses propres intérêts économiques sur la scène internationale, pense principalement à agir comme un honnête intermédiaire (*honest broker*) entre les belligérants, ce dont les Casques bleus demeurent le symbole. Au contraire, pour les conservateurs, le

Canada doit projeter l'image d'un pays volontaire, impliqué dans les missions de combat, tout en restant bien conscient de son intérêt économique dans la détermination de ses lieux d'intervention.

Par exemple, et dès leur arrivée au gouvernement, les conservateurs se sont empressés de communiquer le fait qu'ils préconiseraient une approche plus ferme de la politique étrangère. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères (Peter McKay) coupait, en mars 2006, les liens du gouvernement canadien avec l'autorité palestinienne sous prétexte qu'on y retrouvait des membres du Hamas. Poursuivant dans la même voie, en janvier 2014, le premier ministre effectuait une visite très médiatisée au Moyen-Orient, surtout lors de son passage en Israël. Ce séjour à l'étranger semblait signifier que les conservateurs avaient une fois pour toutes rompu avec l'approche traditionnelle du Canada qui avait été mise en place dans les années cinquante-soixante, celle d'une nation cherchant à agir en tant que médiateur en mesure de rapprocher les belligérants. Si les partis d'opposition ont réagi négativement à cette évolution, il se pourrait que le retour à l'internationalisme libéral, incarné par Pearson, prenne tout de même plus de temps que prévu. En effet, le Canada se trouve aujourd'hui engagé dans des missions aux objectifs flous, comme c'est le cas avec la lutte contre l'État islamique, ou encore avec l'appui vigoureux octroyé à l'Ukraine.

Le tournant conservateur touche aussi la politique intérieure, notamment le rôle de l'État dans la société canadienne. En juin 2010, le gouvernement conservateur annonçait l'abolition du caractère obligatoire du questionnaire long distribué lors du recensement. Au plan budgétaire, il s'agissait d'une décision anodine, d'à peine quelques millions de dollars, une goutte d'eau dans l'océan des budgets du gouvernement fédéral. Mais pour comprendre la nature et la portée de cette décision, il faut rappeler que le recensement va bien au-delà des dimensions strictement budgétaires et de la comptabilisation des habitants d'un territoire. Il dresse un portrait de l'état de la population permettant aux gouvernements (fédéral et provinciaux) d'agir sur le corps social, s'ils en ont bien sûr la volonté. Si l'on adhère à l'idée que la mission du recensement est aussi une occasion de récolter de l'information sur le corps social pour pallier les maux qui l'affectent, ce qui a été perdu ici est la capacité et surtout la volonté du gouvernement d'agir sur l'ensemble de la société canadienne à partir de l'expertise fournie par Statistique Canada.

Or, les conservateurs ne veulent pas d'un État trop entreprenant dans l'aménagement du « tissu social » canadien. Le questionnaire long leur paraissait donc, logiquement, non seulement *inutile* au plan social, mais aussi comme une *intrusion* inacceptable dans la vie privée des individus. À ceux qui s'opposaient à cette décision, les conservateurs ont répondu, par la bouche de Maxime Bernier, que « l'État est déjà suffisamment gros et se mêle trop de nos affaires personnelles, et cette décision vient restaurer un certain équilibre. » (< maximebernier.com > ,

19 juillet 2010.) On a aussi oublié que les conservateurs ont pris cette décision à l'encontre même des souhaits des milieux économiques qui allaient dans le sens du maintien du questionnaire long. Encore là, le député de la Beauce persistait, affirmant que les entreprises désireuses d'obtenir des informations n'avaient qu'à « payer elles-mêmes pour des enquêtes », au lieu d'attendre après le gouvernement. Or, au printemps 2015, un éditorial du *National Post* (14 mai) plaidait de nouveau en faveur d'un retour du recensement long obligatoire afin que le gouvernement puisse prendre des décisions éclairées en matière de développement des infrastructures ou encore pour déterminer les besoins en matière de pensions de vieillesse. Ainsi, on s'entend de tous les côtés pour demander un retour du formulaire long, à droite pour des raisons d'efficacité et à gauche pour des motivations liées à la justice sociale. Un nouveau gouvernement libéral ou néo-démocrate pourrait-il le rétablir? Probablement, mais, d'une certaine façon, les effets négatifs du questionnaire abrégé sont déjà à l'œuvre, avec une perte d'informations qui, pour les chercheurs en sciences sociales et les décideurs publics, rendra difficile la comparaison avec le passé ou encore avec les recensements à venir, surtout si les conservateurs refusent de revenir au modèle antérieur dès 2016.

Quoi qu'il en soit des effets à long terme, leur décision en cette matière se révèle emblématique de la façon dont le rapport entre l'État et la société est envisagé par les conservateurs. Plus précisément, elle montre que ceux-ci cherchent à remplacer la vision *providentielle* de l'État par une conception qu'on peut qualifier d'*entrepreneuriale*. Précisons qu'il s'agit d'un changement de perspective qu'on voyait déjà se développer sous les gouvernements précédents, notamment après la victoire libérale aux élections générales de 1993. En effet, sous la gouverne du tandem Paul Martin (ministre des Finances) et du premier ministre Jean Chrétien, le gouvernement fédéral avait entrepris de procéder à un important exercice d'assainissement des finances publiques et de réductions budgétaires. Le gouvernement fédéral mettait ainsi de côté le rôle qu'il jouait auparavant comme agent de stabilisation sociale. Et les conservateurs se trouvaient à l'aise dans cette dynamique.

Dans l'optique conservatrice, le Canada n'est en effet pas d'abord et avant tout un espace social dont il s'agit de favoriser l'épanouissement, comme ont pu le penser certains gouvernements du passé, mais plutôt un espace économique dont il est nécessaire de maximiser le développement en épousant les tendances « naturelles » de l'économie canadienne. Il se révèle également essentiel d'essayer de satisfaire les électeurs susceptibles de voter pour le parti en proposant un bouquet de mesures fiscales. À partir de là, on peut comprendre que les conservateurs ne s'opposent pas à l'intervention de l'État. À vrai dire, il est possible de faire la démonstration que la taille de l'État n'a pas diminué sous les conservateurs, au grand dam d'ailleurs des « faucons fiscaux » canadiens-anglais, qui s'en désolent amèrement. Par exemple, le nombre

de fonctionnaires s'est accru de 14% entre 2006 et 2012, quoiqu'avec des variations notables d'un ministère à l'autre (*National Post*, 29 juin 2013). En revanche, il faut aussi éviter le piège de penser l'action de l'État exclusivement en fonction des diminutions et des augmentations budgétaires. Il est nécessaire de savoir si l'État a pris ou

matière d'emploi ne doivent pas être strictement évaluées en fonction d'une générosité plus ou moins grande dans la protection des travailleurs, mais plutôt à l'aune d'un autre type de rapport entre État et société, où le vivre-ensemble se trouve tributaire de la dimension économique.

La réforme en matière d'assurance-emploi pourrait perdurer malgré un changement de gouvernement. Certes,

## Dans l'optique conservatrice, le Canada n'est pas d'abord et avant tout un espace social dont il s'agit de favoriser l'épanouissement.

non de l'expansion, mais il importe tout autant de s'interroger sur la *nature* de son intervention. À cet égard, les conservateurs conçoivent l'intervention de manière différente et l'ont redéployée dans des directions différentes de celles du passé.

En effet, même s'ils cherchent à limiter le rôle du gouvernement, les conservateurs se montrent parfois plus volontaires en mettant en place des conditions permettant à l'économie de prospérer. Par exemple, des chercheurs (G. Bruce Doern, Michael J. Prince et Richard J. Schultz, *Rules ans Unruliness*, 2014) ont montré que le gouvernement de Stephen Harper a proposé des modifications, passées inaperçues aux yeux du grand public, concernant le mandat de l'Office national de l'énergie, chargé d'examiner les projets de construction de pipeline. Dans le rapport annuel de 2004, l'objectif de ce tribunal de réglementation fédéral était de « promouvoir la sécurité, la protection environnementale et l'efficacité économique dans l'intérêt général canadien ». Or, en 2011, la mission de l'Office consistait désormais à « réguler les pipelines, le développement et le marché de l'énergie dans l'intérêt public canadien » (p. 134). Les conservateurs ont ainsi changé le mandat de l'organisme en redirigeant sa mission dans le but de favoriser le projet conservateur, soit de faire du Canada une « superpuissance » énergétique.

Pensons également aux changements effectués dans l'assurance-emploi, qui ont particulièrement touché les travailleurs saisonniers des provinces maritimes et de certaines régions du Québec. Demandés par les premiers ministres des provinces de l'Ouest, notamment par Brad Wall de la Saskatchewan, en janvier 2012, les changements au régime visent notamment à favoriser un meilleur déplacement de la main-d'œuvre d'une région à l'autre du pays. Une telle mesure s'inscrit dans la même conception de l'État confortant les conditions qui garantissent un développement optimal de l'économie canadienne. Pour les conservateurs, il importe d'assurer que les mouvements des travailleurs à l'intérieur du Canada (voire en provenance de l'étranger) épousent les besoins des économies de l'ouest du pays, assoiffées de main-d'œuvre, du moins tel était le cas avant la chute des prix du pétrole à l'été 2014. C'est pourquoi les réformes conservatrices en

Thomas Mulcair du NPD et Justin Trudeau du PLC ont promis d'abolir les réformes conservatrices. Mais de telles mesures profitent à des groupes et à des gouvernements provinciaux qui y trouvent leur intérêt. Plutôt que de se lancer dans une guerre interprovinciale, un nouveau gouvernement pourrait bien choisir la voie des ajustements et des assouplissements à la réforme plutôt que son abolition, faisant ainsi perdurer l'intention originale des conservateurs.

Les politiques en matière d'immigration ont épousé la même logique, soit celle d'une vision économique du Canada. En effet, si l'ancien discours de droite, et qu'on entendait il n'y a pas si longtemps encore dans le discours des réformistes albertains, mettait l'accent sur la crainte des immigrants, il a fait place à celui de leur employabilité. L'immigration n'est pas tant jugée à l'aune de l'accueil humanitaire qu'à celui de l'utilitarisme. Il s'agit dorénavant de choisir le bon immigrant, dans une conception axée sur le rôle économique que celui-ci peut jouer dans la société canadienne. Ici aussi et comme dans le cas des réformes de l'assurance-emploi, on ne sent pas la volonté réelle et effective des partis d'opposition d'aller à l'encontre des orientations conservatrices. Tous les partis semblent avoir adopté le langage de la responsabilité fiscale, le parti néo-démocrate y compris, langage doublé d'une dimension sécuritaire.

Historiquement, l'État s'est développé en assurant la sécurité des frontières et en pacifiant l'espace national grâce à l'armée et aux corps policiers. Or, des universitaires comme Michael J. Prince, professeur en politiques sociales de l'Université de Victoria, ont noté que l'affaiblissement de la dimension providentielle de l'État s'accompagnait d'une recrudescence des mesures misant sur la loi et l'ordre, ramenant ainsi la vieille conception de l'État. C'est précisément à ce déplacement auquel on a assisté avec les conservateurs, soit un changement qui met l'accent sur la dimension de la sécurité au détriment des fonctions providentielles de l'État.

Dans ce contexte, le 30 janvier 2015, le gouvernement conservateur déposait le projet de loi C-51, qui accorde plus de pouvoir aux services de renseignements canadiens

dans leur lutte contre le terrorisme. Notons immédiatement que les arguments conservateurs sur la nécessité de sauvegarder la vie privée, si importants lorsqu'il s'agissait de modifier le recensement, ne sont plus évoqués lorsque vient le moment de mater la menace terroriste. À l'évidence, ce projet de loi a vu le jour dans un contexte bien particulier, celui de l'attaque contre le Parlement en octobre 2014, des attentats contre *Charlie Hebdo* et du rôle de l'armée canadienne en Irak contre l'État « soi-disant » islamique, pour parler comme le premier ministre. Or, le plus frappant, avec le recul, est le pas supplémentaire fait par le gouvernement, aussi bien pour affirmer la nécessité de la loi que pour justifier l'urgence d'agir à l'étranger. Citons à cet égard le premier ministre, qui était très clair sur le sujet : « Nous croyons que ce que nous faisons aujourd'hui [...] nous rendra plus en sécurité [...]. Mais je ne suis pas certain que nous soyons plus en sécurité. Nous sommes dans un monde qui devient de plus en plus dangereux [...] parce que nous sommes moins en sécurité, nous devons prendre ces mesures tant ici qu'à l'étranger. » (Hugo Degrandpré, *La Presse*, 30 janvier 2015.) Aux yeux du premier ministre, le sentiment d'insécurité paraît

Souvenons-nous du projet de loi omnibus C-10, ou « Projet de loi sur la sécurité des rues et des collectivités » (décembre 2011), qui comprenait de nombreuses mesures visant à assurer la protection des Canadiens. Dans la même veine, les conservateurs ont considérablement renforcé les peines de prison pour certains types de crimes jugés odieux, à tel point que le gouvernement a présenté un projet limitant grandement les libérations conditionnelles. Les détenus coupables de certains crimes ne pourront demander une libération conditionnelle qu'après avoir purgé au moins trente-cinq ans de pénitencier et dans des « circonstances exceptionnelles », sans oublier que la décision de leur remise en liberté ou non est désormais placée dans les mains du ministre de la Sécurité publique.

Ainsi, pour les conservateurs, les statistiques ne disent pas tout. Selon eux, en comparaison avec le Canada des années cinquante, nous vivons aujourd'hui dans un monde où toute porte doit être fermée à clé, et c'est sur cette perception qu'ils misent. Bien souvent, les conservateurs agissent dans l'ordre des perceptions plutôt que dans

## Les arguments conservateurs sur la nécessité de sauvegarder la vie privée ne sont plus évoqués lorsque survient la menace terroriste.

grandissant, malgré les statistiques confirmant depuis de nombreuses années une baisse de la criminalité.

Là encore, il faut se demander dans quelle mesure un autre gouvernement pourra revenir en arrière sans avoir l'air de faire des compromissions quant à la sécurité des citoyens. Car avec un électorat où les plus âgés votent davantage que les jeunes, l'appel à une sécurité accrue, notamment depuis l'attentat survenu au Parlement en octobre 2014, risque de résonner plus fort que les dénonciations de ceux voyant là une atteinte aux libertés individuelles. Rappelons qu'au cours de l'hiver 2015, plusieurs sondages ont indiqué que la population canadienne dans son ensemble, incluant les Québécois, semblait partager cette inquiétude générale. L'un d'entre eux montrait que les Québécois étaient eux aussi fort préoccupés par le terrorisme (73 %) et l'intégrisme religieux (77 %) et que, en conséquence, 74 % des Québécois sondés étaient d'accord avec le projet de loi du gouvernement conservateur (Marco Fortier, « Feu vert à la lutte contre la terreur », *Le Devoir*, 9 février 2015). Certes, l'appui populaire a par la suite faibli et de nombreuses critiques, fusant encore là tant de la droite que de la gauche, ont ébranlé le soutien à ce projet. Quoi qu'il en soit des oppositions, la loi C-51 s'inscrit parfaitement dans la continuité des politiques conservatrices voulant que la loi et l'ordre soient, depuis 2006, au cœur même des préoccupations du gouvernement.

celui des actions concrètes, comme c'est notamment le cas en ce qui concerne les promesses de rendre le Parlement plus efficace et transparent dans son fonctionnement.

En 2009, un chroniqueur du *Toronto Star* affirmait que Harper et son parti avaient peut-être adopté un discours différent, mais que, tout bien considéré, les changements relevaient plus du symbolique que des gestes tangibles. En d'autres termes, ils déployaient davantage de bla-bla, agaçant et parfois malheureux, mais peu d'actions concrètes, notamment au regard même des objectifs des conservateurs. Voilà qui serait tout particulièrement vrai en ce qui concerne les engagements pris pour revaloriser la démocratie parlementaire canadienne.

Il s'agissait d'une critique maintes fois entendue au sein des troupes réformistes de Preston Manning, et reprise par les conservateurs, que de déplorer le fonctionnement vicié des institutions représentatives. Réformistes et conservateurs se plaignaient amèrement du fait que la logique des institutions politiques fédérales ait favorisé les intérêts du Canada central au détriment de ceux de l'Ouest, d'où l'idée d'un Sénat fort en mesure de jouer un rôle de contrepoids institutionnel face aux ambitions des provinces du centre, l'Ontario et le Québec au premier chef. Aux yeux des conservateurs, il s'avérait essentiel de procéder à une sorte de rééquilibrage régional, en redonnant une importance accrue à la Chambre haute avec un Sénat « triple-E » (égal, élu et efficace). Dans le même

sens, la Chambre des communes devait redevenir le lieu de délibération qu'elle avait cessé d'être pour les élus du peuple. Surtout, les députés ne devaient pas laisser la Cour suprême décider des questions les plus importantes, sa trop grande influence étant vue comme une preuve de la judiciarisation du politique. Les conservateurs avaient donc de grandes ambitions en matière de réformes institutionnelles, notamment en ce qui a trait au Sénat, qui devait redevenir un contre-pouvoir efficace.

Or, force est de constater que les conservateurs ne sont pas parvenus à réformer la Chambre haute, et que la Chambre basse n'a pas vu son rôle être revalorisé. En cette matière, même un fidèle et fier partisan conservateur aura de la difficulté à défendre son parti, Stephen Harper ayant échoué à effectuer les changements qu'il préconisait. Non seulement les changements annoncés ne se sont pas concrétisés, mais le Sénat est maintenant plus discrédité que jamais, depuis l'affaire Mike Duffy, ce sénateur dont les conservateurs se servaient pour leurs activités de financement du parti. Au final, le Parlement paraît toujours dysfonctionnel, notamment en ce qui concerne la qualité des débats parlementaires.

De plus, en utilisant la prorogation comme ils l'ont fait en 2008 pour éviter que les libéraux et les néo-démocrates, appuyés par le Bloc québécois, ne prennent le pouvoir, les conservateurs ont fort probablement renforcé la perception populaire, incorrecte, que seul le parti ayant remporté le plus de sièges possède la légitimité de gouverner alors que c'est le parti qui contrôle la Chambre qui forme le gouvernement. Dorénavant, le premier critère de légitimité n'est plus le contrôle du Parlement. Les conservateurs pourraient bien être ici à l'origine d'un changement de culture politique important.

En fait, le cabinet du premier ministre s'est imposé à un point presque inédit dans l'histoire politique canadienne comme centre nerveux du pouvoir gouvernemental. Certes, il s'agit là encore d'une tendance dont on peut retracer l'origine chez les libéraux de Jean Chrétien, dont le style de gouvernance était pour le moins directif. Chose certaine, malgré les appels des conservateurs dans le passé pour que le Parlement joue un rôle plus important et effectif, la Chambre des communes est demeurée une institution secondaire comme lieu d'élaboration des politiques publiques. Des députés d'arrière-ban s'en sont d'ailleurs plaints, comme l'Albertain Brent Rathgeber qui a quitté le caucus conservateur et écrit un livre pour dénoncer le déclin du parlementarisme canadien sous Harper. La mise au rancart du Parlement dépasse maintenant le seul cadre fédéral, le phénomène faisant tache d'huile, puisque d'autres provinces – l'Alberta et la Colombie-Britannique – ont vu leur gouvernement respectif désertier leur Assemblée législative. Récemment, nous avons assisté au Québec à un phénomène similaire lorsque le gouvernement de Philippe Couillard a mis fin de manière abrupte à des débats en recourant au bâillon pour faire accepter les projets de loi 10 et 28. Là aussi, on crie à la « harperisation ».

Après une décennie de pouvoir, le déséquilibre au plan institutionnel, loin d'avoir été résorbé, semble au contraire s'être accentué, aussi bien avec le renforcement des pouvoirs de l'exécutif au détriment du législatif qu'avec des débats qui ont vu les ministres et les députés adopter un ton résolument négatif, proche de l'insulte, sans oublier un Sénat discrédité par des nominations partisans comme celles de Pamela Wallin ou de Mike Duffy. Voilà donc un bilan résolument négatif.

Aucun gouvernement dans les sociétés occidentales ne peut changer à grande vitesse la culture politique d'un pays ou encore la structure des multiples institutions politiques qui le composent. D'où l'idée du gouvernement conservateur de procéder de façon graduelle, c'est-à-dire en opérant avec un savant mélange de petits coups de frein et de changements de cap, au gré des circonstances. C'est précisément la raison pour laquelle il faut insister sur l'effet cumulatif, car de mesure en mesure, le gouvernement conservateur a avancé des changements et des pratiques qui, même une fois décriés, sont plus ou moins adoptés par une partie de la classe politique canadienne, québécoise y compris. À titre d'exemple, pensons aux libéraux de Justin Trudeau qui avaient promis de ne pas ressusciter le registre des armes à feu et qui ont appuyé le projet de loi antiterroriste C-51. Ainsi, même si les conservateurs sont évincés du pouvoir lors de la prochaine élection, certaines mesures politiques qu'ils ont écartées ne reverront pas le jour, comme c'est le cas pour le retour de la TPS à ce qu'elle était en 2006. Au total, donc, l'ensemble n'en finit pas moins par façonner, au fil du temps, un pays différent d'une décennie à l'autre.

Radicaux, les conservateurs? Non, si on compare avec les partis de la droite radicale européenne ou encore avec la droite américaine du Tea Party. Mais la réponse peut être affirmative pour autant que les conservateurs soient replacés dans l'orbite canadienne, où le radicalisme politique n'a pas souvent eu l'occasion de s'exprimer, non pas parce que les Canadiens seraient d'une espèce démocratique différente ou supérieure, mais surtout parce que le mode de scrutin est impitoyable pour les petites formations au discours trop à gauche ou à droite. C'est pourquoi le projet des troupes de Stephen Harper emprunte des chemins moins extrêmes, tout en proposant de réorienter l'action de l'État et en mettant l'accent sur la loi et l'ordre. De cette façon, les conservateurs poursuivent avec opiniâtreté le but pour lequel Stephen Harper s'est lancé en politique, celui de façonner un Canada plus conservateur où la question du développement de l'économie canadienne prime la dimension sociale. **L**

---

**Frédéric Boily** est professeur titulaire à la Faculté Saint-Jean (Université de l'Alberta). Ses recherches portent sur la droite et le conservatisme au Canada. Il a récemment publié *La droite en Alberta. D'Ernest Manning à Stephen Harper* (PUL, 2013) et dirigé avec Julián Castro-Rea le collectif, *Le fédéralisme selon Harper. La place du Québec dans le Canada conservateur* (PUL, 2014).